

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

**CD20221027_35
id. 6782**

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU)

Sont absents :

M. BELLOC

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**MOTION DÉPOSÉE PAR LES GROUPES
"RADICAL ET APPARENTÉS"
ET "TARN-ET-GARONNE EN COMMUN"
RELATIVE AUX MESURES GOUVERNEMENTALES SUR LE SECTEUR
SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL**

Vu le règlement intérieur et notamment l'article 51,

Vu la motion présentée par les groupes « Radical et Apparentés » et « Tarn-et-Garonne en commun » relative aux mesures gouvernementales sur le secteur sanitaire et médico-social,

Après en avoir donné lecture par Monsieur José Gonzalez, Président du groupe « Radical et Apparentés »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte à l'unanimité la motion suivante :

« Le secteur sanitaire, social et médico-social est confronté à une crise sans précédent d'attractivité des métiers ayant aujourd'hui un impact préjudiciable sur la prise en charge et l'accompagnement des personnes fragiles.

Si des revalorisations salariales étaient attendues et soutenues par les salariés et les fédérations d'employeurs, force est de constater que les dispositions prises depuis plusieurs mois par le Gouvernement, sans réflexion globale sur le secteur, conduisent à la fois à un mécontentement des professionnels concernés et à une pression exercée sur les Départements, qui se retrouvent à financer des mesures non prévues dans leur budget.

À l'occasion de l'audience accordée lors de la journée nationale de mobilisation inter-fédérale du 28 septembre dernier, la délégation des représentants des syndicats employeurs et des fédérations du secteur privé non lucratif reçue en Tarn-et-Garonne a pu exprimer ses inquiétudes quant à la mise en place des différentes mesures Ségur conduisant à des inéquités de traitement, certaines professions du secteur étant toujours exclues du Ségur exacerbant encore les tensions au sein des équipes.

De son côté, les Départements se retrouvent à mettre en œuvre des mesures décidées les unes après les autres, annoncées généralement par voie de communiqués de presse, sans connaître précisément leurs modalités de calcul ni leur niveau de compensation.

La mise en œuvre de ces mesures accroît considérablement la charge de travail pour les services départementaux et insécurise les prévisions budgétaires en raison de changement de règles fréquentes et imposées pour la mise en œuvre de ces dispositifs. »

Le Président,

Michel WEILL